

U Rustinu : fermeture de la chasse au faisan

Lors de son assemblée générale, l'association de chasse U Rustinu a décidé, à l'unanimité, de fermer la chasse au faisan pour l'année cynégétique 2019-2020, afin de faciliter l'enracinement de la population. En ce qui concerne le perdreau, le prélèvement maximal autorisé (PMA) de 2 perdreaux par jour et par chasseur doit être respecté.

Tout chasseur exerçant sur la commune doit être en possession de sa carte d'adhérent. En cas d'accident causé par des personnes non titu-

lares de la carte, l'association se dégage de toute responsabilité. *"Nul n'a le droit de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit"* (art. L. 422-1 du code de l'environnement).

Des contrôles seront effectués par les autorités compétentes. Les cartes d'adhésion sont en vente auprès du trésorier ou du président.

Pensez à ramasser vos étuis et douilles. Un point de collecte sera mis en place au rendez-vous de chasse.